

Séropositivité et voyage : bien préparer mon voyage à l'avance

Le site du Docteur Rick ANDRAOS

Adresse du site : www.docvadis.fr/rick-andraos



Validé par
le Comité Scientifique Infectiologie

Un voyage réussi commence par une consultation pour un bilan de santé et les aspects médicaux à mettre au point. Une préparation administrative est souvent nécessaire.

Je consulte mon médecin pour mon bilan de santé

Votre médecin vous demandera d'effectuer un bilan sanguin, afin de vérifier la stabilité de votre état de santé, de vos défenses immunitaires et éventuellement votre tolérance au traitement anti-VIH. Il n'est pas raisonnable de voyager si le taux de lymphocytes CD4 est très bas, après un problème de santé aigu ou si le traitement vient juste de débuter.

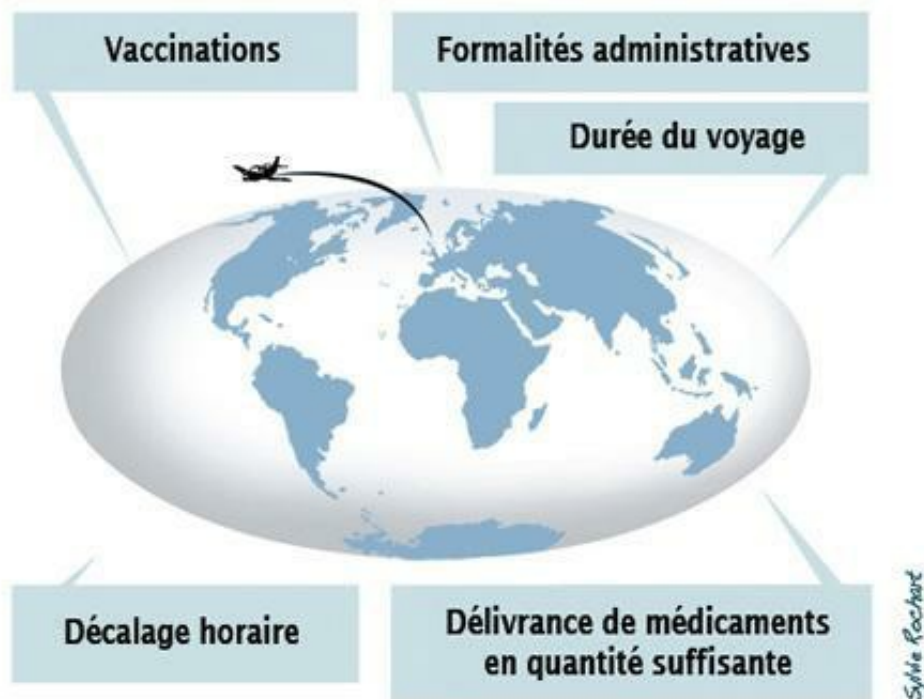
Je consulte mon médecin pour avoir et connaître les documents à emporter

Si votre projet de voyage est réalisable, demandez-lui :

- Une ordonnance pour acheter vos médicaments en quantité suffisante et faisant apparaître leur dénomination commune internationale (DCI).
- Un certificat médical si une injection doit être réalisée pendant le vol, pour être autorisé à emporter le matériel d'injection en cabine. Ce certificat doit préciser votre nom et celui du médecin, le nom du médicament, le mode d'administration (prévoir de quoi faire une injection supplémentaire en cas de retard ou de mauvaise manipulation). Vous devrez le conserver sur vous.
- Un compte rendu médical dactylographié, en anglais si votre pays de destination n'est pas francophone, mentionnant notamment votre état immunitaire et les traitements en cours (sous leur dénomination commune internationale), vos risques d'allergie et/ou d'interactions.

- Les coordonnées d'une équipe médicale correspondante, ou d'un hôpital local prenant en charge les personnes séropositives.

Votre voyage est réalisable. Préparez le à l'avance en suivant les conseils de votre médecin.



Votre voyage est réalisable. Préparez le à l'avance en suivant les conseils de votre médecin.

Je consulte mon médecin pour parler des éventuels traitements préventifs selon ma destination

Selon votre destination, un traitement préventif sera peut-être nécessaire. Vous devez vous informer plusieurs mois à l'avance (www.diplomatie.gouv.fr) pour prendre des mesures préventives.

- Prévention du paludisme en zone d'endémie : emportez un médicament antipaludéen compatible avec votre traitement anti-VIH, commencez-le avant le départ et poursuivez-le après le retour ; prévoyez un répulsif insecticide, moustiquaire.
- Des vaccins inactivés sont nécessaires dans certains pays à risque (encéphalite à tique, encéphalite japonaise, poliomyélite, typhus, méningite à méningocoque).

Je consulte mon médecin pour préparer l'organisation du bon suivi de mon traitement

L'arrêt du traitement est vivement déconseillé, y compris pendant les périodes de vacances. Parlez-en à

votre médecin. Dans certains cas, il pourra modifier le traitement pour le rendre plus compatible avec le voyage. Evoquez la question du décalage horaire et de la prise des médicaments avec votre médecin. Une consultation d'observance pourra être prévue, si vous redoutez le changement de vie et la réorganisation de la prise des médicaments qu'implique votre voyage.

Je vérifie la législation en vigueur dans le pays

Vérifiez les conditions d'entrée dans le(s) pays de destination vis-à-vis des personnes séropositives (Sida Info Droit : 0810 636 636).

Je m'occupe des formalités administratives concernant mon traitement habituel

Demandez un accord préalable de la Caisse d'assurance maladie pour une délivrance de traitement supérieur à un mois. Il faut pour cela adresser l'ordonnance du médecin mentionnant « traitement pour 2 mois à délivrer en une seule fois ».

Je m'occupe des formalités administratives en terme de couverture sociale

Si vous bénéficiez de la Sécurité sociale en France, celle-ci est valable dans l'ensemble des pays de la communauté européenne et en Suisse. Il vous suffit de demander, au moins 3 semaines avant le départ, une Carte européenne d'assurance maladie auprès de votre Caisse d'assurance maladie. Vous pouvez éventuellement souscrire un contrat d'assistance internationale incluant les soins sur place et le rapatriement, en vérifiant les conditions et le plafond de remboursement.

La vaccination contre la fièvre jaune, indispensable pour tout séjour dans une zone intertropicale d'Afrique ou d'Amérique du Sud, est contre-indiquée en cas de déficit immunitaire sévère lié à l'infection à VIH, car il s'agit d'un vaccin vivant. Dans ce cas, un voyage en zone tropicale ne semble pas raisonnable. Si, néanmoins, le voyage a lieu, demandez à votre médecin deux certificats médicaux de contre-indication à la vaccination : l'un non détaillé pour l'agence sanitaire de l'aéroport d'arrivée, l'autre sous enveloppe cachetée « Confidentiel médical » pour le médecin de l'aéroport d'arrivée, indiquant la raison précise de cette contre-indication.